

## Politiques de financement des foyers de soins de longue durée

<b>Politique : Résumé des allocations quotidiennes selon le niveau de soins dans les FSLD</b>	<b>Date : 1<sup>er</sup> avril 2019</b>
---	---

Ce qui suit constitue un résumé des allocations quotidiennes selon le niveau de soins actuelles au 1<sup>er</sup> avril 2019 (Indice de la charge de cas = 1,0). Les montants de financement dans chaque enveloppe sont établis par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée :

<b>Enveloppe</b>	<b>Niveaux de soins Quotidien</b>	<b>Supplémentaire Quotidien</b>	<b>Total</b>
Soins infirmiers et personnels (SIP)	100,26 \$	0,65 \$	100,91 \$
Services des programmes et de soutien (SPS) <sup>1</sup>	12,06 \$	–	12,06 \$
Aliments crus (AC)	9,54 \$	–	9,54 \$
Autres services (AS)	56,16 \$	0,36 \$	56,52 \$
<b>Total</b>	<b>178,02 \$</b>	<b>1,01 \$</b>	<b>179,03 \$</b>
Augmentation globale 2019/2020 <sup>2</sup>			1,77 \$
<b>Total 2019-2020</b>			<b>180,80 \$</b>

<sup>1</sup> À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, le financement de 828 \$ par lit par année pour la physiothérapie, tel que mentionné dans le résumé de la Politique de financement de la physiothérapie en FSLD (1<sup>er</sup> avril 2018), est intégré à l'enveloppe SPS et, par conséquent, tous les foyers recevront le financement quotidien de 2,27 \$ pour la physiothérapie par le biais de SPS.

<sup>2</sup> À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, une augmentation de l'allocation quotidienne globale pour le financement selon le niveau de soins quotidiens est accordée aux FSLD afin d'améliorer les services de soins directs et d'assumer d'autres coûts de fonctionnement dans l'une ou l'autre des quatre enveloppes. Les FSLD peuvent allouer jusqu'à 32 % du montant global de l'allocation quotidienne globale à l'enveloppe AS. Le plus élevé du solde restant soit 68 % du montant de l'allocation quotidienne globale doit être appliqué aux dépenses admissibles dans les enveloppes SIP, ou SPS, ou AC. Ce montant ne sera pas rajusté en fonction de l'Indice de la charge de cas.

En plus de l'allocation quotidienne selon le niveau de soins susmentionnée, un financement complémentaire est offert pour les lits suivants :

**Foyers de petite taille (64 lits autorisés ou approuvés ou moins)**

Les petits foyers comptant 64 lits autorisés ou approuvés ou moins reçoivent le supplément annuel de dotation en personnel de soins directs suivant, conformément à la *Politique relative aux allocations quotidiennes selon le niveau de soins dans les foyers de soins de longue durée en fonction du taux d'occupation et des différents degrés de gravité chez les résidents.*

Financement complémentaire	Total
Supplément annuel de dotation – Soins directs de SIP <sup>3</sup>	180 000 \$

**FSLD de 65 lits ou plus autorisés ou approuvés**

Les foyers de soins de longue durée comptant 65 lits autorisés ou approuvés ou plus reçoivent le supplément annuel de dotation en personnel de soins directs suivant, conformément à la *Politique relative aux allocations quotidiennes selon le niveau de soins dans les foyers de soins de longue durée en fonction du taux d'occupation et des différents degrés de gravité chez les résidents.*

Financement complémentaire	Total
Supplément annuel de dotation – Soins directs de SIP <sup>4</sup>	106 000 \$

**Lits de convalescence – Subvention supplémentaire**

Les lits de convalescence reçoivent une subvention quotidienne supplémentaire (Subvention additionnelle) répartie entre trois enveloppes de financement comme suit :

Financement complémentaire	SIP	SPS	AS	Total
Subvention quotidienne supplémentaire <sup>5</sup>	51,89 \$	33,70 \$	6,55 \$	92,14 \$

**Lits d'unité spécialisée en comportement (USC)**

Les foyers de soins de longue durée dotés de lits de l'USC reçoivent le supplément suivant de 100 \$ par jour pour chaque lit de l'USC.

Financement complémentaire	Total
Allocation quotidienne de l'USC*	100 \$

\* Le financement complémentaire de 100 \$ par jour ne s'applique qu'aux nouvelles unités de base désignées par le ministère dans le cadre du projet pilote de 2019-2020. Ces nouvelles USC peuvent être privées ou semi-privées et donnent droit au remboursement de la différence de coût entre le prix de l'hébergement privilégié et le prix de l'hébergement avec services de base.

**Lits d'accès prioritaire à degré élevé de soins actifs (LAPDESA)**

Le ministère propose des modifications réglementaires qui, si elles sont approuvées, créeraient des LAPDESA. Les FSLD dotés de LAPDESA recevront le complément suivant de 100 \$ par jour pour chaque lit désigné comme un LAPDESA.

Financement complémentaire	Total

<sup>3</sup> Les petits FSLD de 64 lits autorisés ou approuvés ou moins peuvent utiliser le montant combiné de 180 000 \$ par année pour embaucher ou conserver le personnel de soins directs dans l'enveloppe SIP. Le montant combiné de 180 000 \$ par année comprend : le financement antérieur de 79 552 \$ pour les IA, qui est passé à 106 000 \$ par année, le financement antérieur de 69 471 \$ par année pour les IAA et, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, un complément de 4 529 \$ par année.

<sup>4</sup> Les FSLD de 65 lits autorisés ou approuvés ou plus peuvent utiliser le supplément annuel de dotation en personnel, qui consiste en un financement antérieur de 79 552 \$ pour les IA, augmenté à 106 000 \$ par année pour embaucher ou conserver le personnel de soins directs dans l'enveloppe SIP.

<sup>5</sup> À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, la subvention additionnelle de 11,34 \$ par jour pour la physiothérapie, dont il est question dans le résumé de la Politique de financement de la physiothérapie en FSLD (1<sup>er</sup> avril 2018), est intégrée à l'enveloppe SPS.

Allocation quotidienne pour un LAPDESA**	100 \$
--	--------

\*\*Le LAPDESA serait un logement privé considéré comme un logement de base et serait admissible au remboursement de la différence de coût entre le prix d'un logement privé et le prix de l'hébergement avec services de base.

Veillez consulter la *Politique relative aux allocations quotidiennes selon le niveau de soins dans les foyers de soins de longue durée en fonction du taux d'occupation et des différents degrés de gravité chez les résidents* pour obtenir de plus amples renseignements sur l'allocation quotidienne selon le niveau de soins et le financement complémentaire.